

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM TASSIN 52 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M BASSEREAU QUENTIN, gérant de la société BASSEREAU TAXI, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 112 CHEMIN DE LA GARDE 42800 GENILAC, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M BASSEREAU QUENTIN MAISON 2 112 CHEMIN DE LA GARDE 42800 GENILAC
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

La banque
(Cachet et signature)

Crédit Mutuel

52, avenue de la République

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

RCS LYON 315795559

N° TVA intra communautaire : FR 05315795559

Tél. 04 37 70 38 98

